

Profession EDUCATION

16 MARS 2000

GRÈVE POUR L'EMPLOI

Le Sgen-CFDT avec la Faen, la Fen, la Ferc-CGT et la FSU, appelle l'ensemble des personnels à une grève le 16 mars pour exiger la fin du gel de l'emploi public et une réduction du temps de travail créatrice d'emplois statutaires.

Édito, page 3



SEGPA

Assez de discours.
Il faut passer aux actes.
Actualité, page 4

LUTTER CONTRE LA VIOLENCE

dans l'urgence ne suffit pas.
Il faut s'attaquer à la violence
que constitue l'échec scolaire.
Actualité, page 7

ÉLECTIONS

chez les personnels
administratifs, les infirmières
et les médecins le 27 mars,
chez les bibliothécaires
les 1^{er} mars et le 18 avril.
Actualité, page 7

Nous recréons votre univers dans le monde entier. A quelques détails près.



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - http://ags-demenagement.com



2^e rencontre nationales de l'Éducation RENNES - 29-31 mars 2000

LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE CO-ÉDUCATION

À partir du constat des mutations de l'École, remettant en cause le temps, les sources et les lieux de savoirs, il s'agit d'inventer un nouveau modèle de partage de la responsabilité d'éducation.

Trois jours où enseignants, chercheurs en sciences de l'Éducation, représentants de l'administration des collectivités locales, des associations, parents et travailleurs sociaux vont débattre de la pluralité des lieux et des sources de savoirs, du partenariat et de la question du territoire, du rapport entre projet éducatif territorial et lien social, et de la politique éducative territoriale en Europe.

Par ailleurs, un premier bilan concernant les contrats éducatifs locaux (CEL) et les derniers dispositifs liés à la lutte contre les discriminations

scolaires, sociales et culturelles sera tiré.

Avec la participation de Philippe Merieu, directeur de l'INRP, de Guy Berger et de Jean-Manuel de Queiroz, professeurs en Sciences de l'éducation; de Michel Deleau, professeur en Psychologie du développement; de Pascal Bavoux, sociologue; de Pilar Figueiras, adjointe au maire de Barcelone, d'André Chambron, chargé de recherche à l'INRP; de Jean-Claude Guérin, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Inscription avant le 22 mars.

*Renseignements : FOL, 45 rue de Capitaine-Maignan, 35000 Rennes.
Tél : 02 99 67 68 88. Mél : debats-fol35@laligue.org*

Profession EDUCATION Février 2000 n° 94

Éditorial	page 3
L'avenir des Segpa	
La suite du colloque ministériel sur les sections d'enseignement adapté	page 4
Action lycée professionnel	
Les raisons de la colère	page 5
IUFM	
Un coup de peinture dans la maison	page 6
Violence	
Traiter dans l'urgence ne suffit pas	page 7
Aides-éducateurs	
Début de droit syndical	page 8
Campagne	
Pour la paix, la non-violence	page 9
Formation	
Le Sgen-CFDT forme ses élus en CAP	page 8
Outils,	
notes de lecture et petites annonces	page 12
Fin d'un corps	
Le corps des Arf disparaît...	page 12
Brèves	
	page 13
Florence Baruch	
du conseil supérieur de l'information sexuelle	page 14

Pages A à D, information pour les élections Atoss

Couverture : Chambre noire



ÉDITORIAL

LE 16 MARS, RÉUSSIR LA GRÈVE POUR L'EMPLOI

A la veille des négociations dans la Fonction publique sur la réduction du temps de travail (RTT), l'emploi est plus que jamais au centre de tous les débats. Au risque de se répéter encore et toujours, tant que le gouvernement maintiendra à l'absurde le gel de l'emploi public, rien ne pourra être réellement résolu.

Que signifie une RTT sans création d'emplois sinon, dans de

sée. Déclarer que la RTT ne peut concerner des enseignants qui travaillent 18 heures, 15 heures ou 12 heures est proprement scandaleux.

Que signifie l'affichage de la lutte contre la précarité sans création d'emplois?

Que signifient les propos du ministre sur un déficit de 30 000 postes Atoss sans création d'emplois?

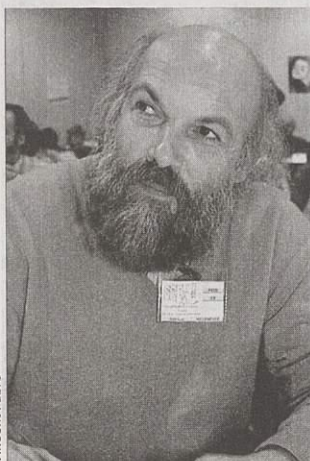
Que signifie tout simplement l'amélioration du fonctionnement du service public d'Éducation sans création d'emplois?

Aussi, nous sommes particulièrement satisfaits qu'à l'initiative du Sgen-CFDT, les principales fédérations de l'Éducation nationale – Faen, Fen, Ferc-CGT et FSU – se soient mises d'accord avec nous pour appeler l'ensemble des personnels à une journée de grève le 16 mars sur l'emploi.

Il faut remonter à loin pour trouver une action aussi unitaire. Il est donc primordial de réussir cette grève pour montrer notre détermination face au gouvernement. Nous devons toutes et tous – précaire ou titulaire, Atoss, enseignant, chercheur – nous sentir concernés, que l'on appartienne à l'Éducation nationale, à Jeunesse et Sports ou à l'Enseignement agricole public. Il faut réussir le 16 mars!

Jean-Luc Villeneuve

Le 6 février 2000



Vincent Fabre

nombreux cas, une aggravation des conditions de travail pour les personnels? Sur la RTT dans l'Éducation nationale, on ne peut passer sous silence l'intervention du ministre de l'Éducation et de la morale, Claude Allègre, à une émission télévisée.

L'APPEL PUBLIC

Dans l'éditorial du mois dernier analysant le résultat des élections professionnelles de décembre, je déclarais, entre autres, que le conseil fédéral, notre organe directeur, devrait définir une stratégie. Cela a été fait. Le conseil fédéral a pris une importante décision en rendant public l'appel ci-dessous. Soyons clair. Il s'agit de relayer au plan local cet appel afin que chacune et chacun s'implique dans la construction de cette double dynamique souhaitée.

Aucune décision d'appareil, "d'état-major" n'a de chance de réussir, elle est même à bannir. La fédération a la responsabilité d'impulser mais c'est la pratique du terrain, le pragmatisme, les confrontations qui démontreront ou non si cet appel a été entendu, s'il est l'amorce de quelque chose de nouveau. Avec cet appel, le Sgen-CFDT parie sur l'avenir. Participons tous à cette démarche passionnante.

J.-L.V.

Il est temps !

Appel du Sgen-CFDT

Les problèmes de l'École sont de plus en plus au cœur de la société. Éducation, formation, qualification, socialisation... les demandes adressées au système éducatif sont considérables.

Pour autant,

- 70 % des personnels de l'Éducation nationale ne sont pas ou plus syndiqués...
- L'émiettement syndical ne cesse de croître...

le Sgen-CFDT ne s'y résigne pas.

Attaché :

- à une véritable démocratisation afin de transformer l'École pour la réussite de tous les jeunes,
- à la transformation sociale pour combattre les inégalités et les exclusions,
- au dépassement de tous les corporatismes, dans un syndicalisme général et confédéré,

le Sgen-CFDT en appelle :

- aux non-syndiqués,
- aux organisations syndicales,
- aux associations pédagogiques et périscolaires,
- aux chercheurs,

qui se retrouvent autour de ces valeurs et de ces objectifs.

Il est temps de réagir !

Avec toutes celles et tous ceux qui répondront positivement à cet appel, le Sgen-CFDT propose d'engager une démarche pragmatique, fondée sur la confrontation des idées et des pratiques.

Il propose que s'organisent des assises, ouvertes à tous les acteurs de la société, afin de créer une nouvelle dynamique dans le monde syndical et le monde de l'Éducation.

Cette dynamique est indispensable pour transformer l'École dans l'intérêt des jeunes et des personnels.

Fédération des Sgen-CFDT
47/49 av. Simon-Bolivar
75950 Paris cedex 19
www.sgen-cfdt.org



EN BREF

ÉLECTIONS ATOSS

Plus de 50 000 personnels Atoss éliront leurs représentants aux commissions paritaires en février et mars prochains. Ces élections concernent les agents et adjoints administratifs, les infirmières, les médecins scolaires, les techniciens, les magasiniers, les bibliothécaires adjoints et adjoints spécialisés. La mobilisation des adhérents et des militants est nécessaire pour obtenir de bons résultats.

Alors en mars, votez et faites voter pour les listes du Sgen-CFDT.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Le Sgen-CFDT passe la barre des 15%. Dans l'enseignement agricole public, la consultation générale des 17 et 18 janvier 2000 a conforté le Sgen-CFDT dans sa place de deuxième organisation. Pour la première fois depuis plus de dix ans, il atteint 15,30% (+ 0,70 point). Dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, le Sgen-CFDT recueille plus de 28% des suffrages avec un gain de 2 points. Un certain nombre d'organisations étaient interdites de présentation, c'est pourquoi toutes les organisations représentatives gagnent des points.

L'ordre antérieur FSU - CFDT - FO n'est pas modifié, ni le nombre de sièges. Il n'en est pas de même dans les comités techniques paritaires (CTP) régionaux : le Sgen-CFDT, en gagnant un siège dans les deux derniers CTP dont il était absent, est, avec la FSU, la seule organisation à être présente dans tous ces CTP.

Un regret : la forte augmentation de la participation des personnels de l'enseignement a profité à la FSU (+ 4,58) au CTP ministériel, au détriment de la CFDT (+ 1,3) qui perd l'un de ses quatre sièges.

SUITES DE COLLOQUE

SEGPA : PASSER AUX ACTES

Malgré des circulaires positives sur le fond, en 1996 et 1998, les Segpa (sections d'enseignement adaptées) connaissent des conditions difficiles. Le colloque de janvier à leur sujet aboutira-t-il à des améliorations tant attendues? Rien n'est moins sûr. Et pourtant leur situation exige un effort particulier.

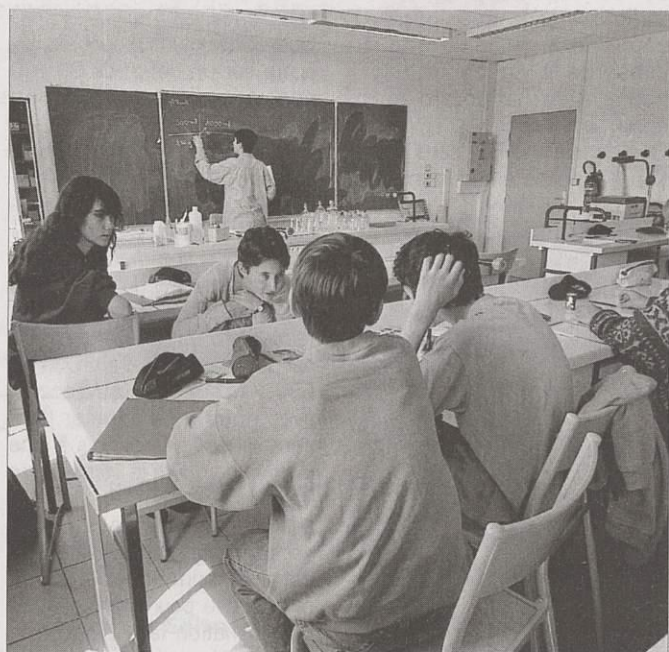
Coup d'épée dans l'eau ou véritable volonté d'améliorer le dispositif? Le 20 janvier, à la Sorbonne, un colloque initié par Ségolène Royal vient de placer sous les feux de la rampe les sections d'enseignement général et professionnel adaptées (Segpa).

Cela va-t-il dépasser cette fois la grand-messe? La précédente consultation, en 1995, avait débouché sur les circulaires de 1996 et de 1998. Intéressantes dans leur contenu, elles restent très diversement appliquées faute de moyens et de pilotage. Ces sections continuent à concentrer toutes les difficultés, à accueillir des élèves dont ce n'est pas la place, à pâtir de dotations horaires insuffisantes, de dysfonctionnements graves dans l'accès à la culture commune en langue vivante, EPS...

DISCRIMINATION POUR LES HORAIRES DE SERVICE

Les enseignants sont trop souvent débutants et n'ayant bénéficié d'aucune formation spécialisée. Tous souffrent d'une discrimination inadmissible dans les horaires de service plus lourds que les autres enseignants de collège alors que leurs élèves sont plus difficiles.

Lors de ce colloque le ministre n'a pas caché toutes ces difficultés. La journée, articulée en deux thèmes majeurs (vers une culture commune et vers la formation professionnelle), a permis de confronter les expériences réussies. Mais le partis pris résolument opti-



Chambre noire

Il faut définir une culture commune construite sur des objectifs communs de fin de troisième et non sur ce qu'on attend des élèves au bac général.

miste de montrer "ce qui marche" occulte les conflits qui traversent ce secteur.

Le SE-Fen et le Snetaa-FSU appelaient tous les deux à la grève ce 20 janvier contre le risque de disparition des Segpa, pour des motifs diamétralement opposés.

Quand va-t-on se poser les vraies questions, celle de la définition d'une culture commune construite sur des objectifs communs de fin de troisième et non induite par l'aval, sur ce qu'on attend des élèves au niveau du bac général? Quand va-t-on définir des méthodes de formation qui permettent l'accès à cette culture commune tout en favorisant la poursuite d'études dans des CAP diversifiés et reconnus après la troisième?

La ministre a annoncé la commande d'un nouveau rapport alors que le constat fait par Jean Tardiveau en 1995 est toujours valable. Selon les conclusions, elle annoncera peut-être l'ouverture de négociations sur le statut des personnels enseignant en Segpa.

Assez de beaux discours! Le Sgen-CFDT attend maintenant des faits : une orientation correctement effectuée vers ces sections, une mise en pratique et des moyens pour faire réussir ces élèves et, sans attendre, un horaire de 18 heures pour tous les personnels intervenant en Segpa. L'avenir de ces sections en dépend.

Claude Azéma

LYCÉE PROFESSIONNEL

EN BREF

UN PASSAGE EN FORCE INACCEPTABLE

Un projet de réforme du statut des professeurs de lycée professionnel qui exclut un certain nombre de personnels du passage aux 18 heures, qui impose flexibilité et mobilité, qui demande aux enseignants de se payer leur formation continue et enfin que le ministre refuse de négocier, voilà enfin une idée formidable pour agiter les lycées professionnels. D'où la grève du 3 février.



Chambre noire

Aux PLP de se mobiliser pour lui rappeler que rien ne peut aboutir dans la précipitation et sans réelle négociation.

Existe-t-il vraiment une volonté de rénover l'enseignement professionnel ? Les faits tendent à prouver que non. Le 12 janvier, le ministère a communiqué aux organisations syndicales un projet de modification du statut des professeurs de lycée professionnel (PLP). Si ce texte affiche une avancée par rapport au statut précédent : annonce du passage à 18 heures pour les PLP "pratiques", il comporte de nombreux éléments inacceptables pour les trois organisations, Sgen-CFDT, Unsen-CGT et SE-Fen, qui ont appelé à la grève du 3 février. En effet, les PLP de Segpa sont exclus du bénéfice de l'abaissement horaire et l'absence de toute création d'emploi conduit le ministère à récupérer des moyens en

augmentant la charge et la durée de travail d'une majeure partie des PLP. Pour cela, il impose flexibilité et mobilité et une annualisation de fait du service des enseignants pendant certaines périodes de l'année scolaire, par ailleurs allongée.

Pour couronner le tout, il demande aux enseignants de se payer eux mêmes leur formation continue en instaurant un "crédit formation professionnelle", alimenté pendant cinq ans par des heures supplémentaires non rétribuées !

Au-delà de l'évidence de la logique comptable dominante, il convient de s'interroger sur la volonté réelle du ministère de réussir une réforme permettant de rénover l'enseignement professionnel.

Alors que le ministère affir-

me vouloir faciliter les relations entre enseignement général et enseignement professionnel et développer le travail en équipe, tout est mis en place pour semer la zizanie entre les enseignants et laisser les chefs d'établissements seuls maîtres de ce qui relevait précédemment des équipes. Alors que le ministère affirme vouloir instaurer une nouvelle pédagogie, ayant pour support des "projets professionnels à caractère professionnel", aucun temps n'est actuellement prévu pour la concertation, pourtant indispensable à leur réussite...

REFUS DE NÉGOCIER

Du refus préalable de toute négociation sur le projet de statut (refus de toute révision du texte) à la volonté de mettre en place de nouvelles grilles horaires BEP et bac professionnel dans des conditions soulevant de nombreuses interrogations et inquiétudes (grilles qui n'ont recueilli aucune voix pour au Conseil supérieur de l'éducation du 27 janvier !), le ministère privilégie la tactique du "passage en force", au détriment des personnels, mais aussi des élèves. Il tire un trait sur tout ce qui existe sans se préoccuper de la réalité. Il semble surtout n'avoir toujours pas compris qu'une réforme ne peut se faire sans (ou contre !) ses acteurs.

Aux PLP de se mobiliser pour lui rappeler que rien ne peut aboutir dans la précipitation et sans réelle négociation.

Catherine Ducarne

NON AU RACISME

La semaine nationale d'éducation contre le racisme 2000 se déroulera du 20 au 25 mars. Organisée par un collectif de vingt-six associations et syndicats, cette semaine est chaque année l'occasion d'un travail d'éducation pour les élèves et les jeunes. Un nouveau matériel pédagogique est disponible : un poster interactif pour les primaires et les premières années du collège, et une publication entièrement inédite de huit pages pour la fin du collège et les lycées (vous pouvez demander ce matériel au syndicat Sgen-CFDT local). Des débats, colloques, rencontres peuvent être organisés avec les associations de lutte contre le racisme. Tout doit être fait pour faciliter ce travail commun à l'intérieur des établissements.

SEMAINE DE LA PRESSE

La onzième Semaine de la presse dans l'École qui aura lieu du 20 au 25 mars 2000 a choisi le thème de "La lecture des textes et des images d'information". L'occasion de faire prendre conscience aux élèves du rôle fondamental d'une presse libre et pluraliste dans une démocratie. Elle est souvent pour les élèves de la maternelle à l'université l'occasion de découvrir la presse écrite, radiophonique, télévisée ou encore électronique. Elle participe au développement de l'esprit critique nécessaire dans l'apprentissage de la citoyenneté. Le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (Clemi), pilote de l'opération, est une aide précieuse pour les enseignants.

clemi@clemi.org - 391 bis, rue de Vaugirard, 75015 Paris - 01 53 68 71 00

FORUM DES JOURNAUX LYCÉENS

Du 10 au 12 mars 2000 se tiendra le troisième forum national des journaux lycéens. Organisé depuis 1998 par l'association J.Presse, il permet à des équipes lycéennes de se rencontrer, d'échanger, de participer à des débats et de suivre des formations aux techniques de la presse. Le Sgen-CFDT a été présent aux deux premiers forum et y sera au troisième. La thématique retenue cette année est double : la presse lycéenne en Europe, avec la présence de lycéens allemands, belges, hongrois, irlandais et portugais ; journaux lycéens : quels moyens pour quelle indépendance ? Les équipes syndicales doivent être sensibles à ces rencontres entre équipes lycéennes et tout faire pour éviter la lamentable interdiction qui a pu exister ici ou là lors des deux précédents forums.

EN BREF

LES INSPECTEURS
EN DÉBAT

Après la publication du rapport Dasté, le ministère ouvre des consultations pour redéfinir le rôle et la place des inspecteurs de l'Éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Le Sgen-CFDT met en avant la nécessité de centrer la fonction sur l'évaluation du système, des politiques et des établissements et sur la fonction d'aide aux personnels. Le recrutement doit évoluer vers davantage d'objectivité et de transparence.

Le ministère se déclare conscient de l'urgence d'une évolution statutaire. La perspective du corps unique se rapproche. Pour le Sgen-CFDT, les deux dossiers sont étroitement liés. Pas de revalorisation sans transformation et pas de transformation sans revalorisation !

DOSSIERS
À SUIVRE

Le 3 février, Claude Allègre a annoncé à la Fen, la FSU et au Sgen-CFDT son calendrier de travail pour les mois à venir.

À l'entendre, un certain nombre de dossiers devraient être bouclés d'ici l'été :

- les conditions de travail des enseignants (1^{er} et 2nd degré), en lien avec la réduction du temps de travail (!) ;
- le rôle des chefs d'établissement ;
- l'IUFM ;
- le corps d'inspection, et en particulier les conditions d'accès au corps ;
- la suite (?) des négociations Atoss ;
- les carrières dans l'Enseignement supérieur ;
- l'évaluation des réformes collège/lycée ;
- le problème de la précarité.

Cette réunion d'information n'a présenté aucun intérêt. Ce qui compte, bien entendu, c'est le contenu de ces dossiers.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT a fait constater au ministre que la réforme du baccalauréat, qui était pourtant l'une de ses grandes priorités, est curieusement absente. De plus, il dénie toujours aux syndicalistes le droit de discuter de la politique de la Recherche !

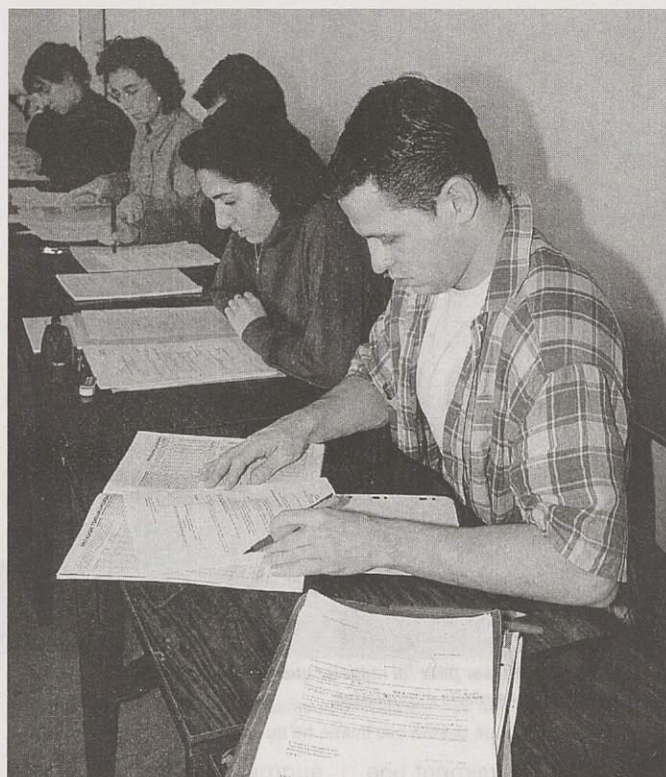
RÉNOVATION

UN COUP DE PEINTURE POUR LES IUFM

La "rénovation" des IUFM est à l'ordre du jour. Après plusieurs mois d'attente, le ministère a lancé officiellement ce chantier. Pour le Sgen-CFDT, l'évolution du métier d'enseignant est en jeu.

Professionalisation des épreuves de concours, meilleure articulation entre les stages, le Sgen-CFDT avance ses propositions.

Répondre aux enjeux actuels de transformation du système éducatif et d'évolution du métier d'enseignant, tel est le défi lancé aux IUFM, dix ans après leur création. Pour le Sgen-CFDT, la formation initiale doit mieux préparer aux nouvelles conditions ou modalités d'exercice du métier : travail en équipe, mise en œuvre de projets, aide individualisée aux élèves... En l'absence d'avancée sur la place du concours, professionnaliser les épreuves, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, est une exigence forte. Les programmes de certains Capes par exemple sont sans rapport avec les contenus enseignés au collège ou au lycée. Le contenu et la nature des épreuves doivent mieux prendre en compte les réalités scolaires, mais aussi permettre de déceler des aptitudes et des potentialités chez les candidats. Le Sgen-CFDT attend de la réforme des IUFM une amélioration sensible de l'articulation entre les périodes de stages sur le terrain et les périodes en IUFM ; trop souvent juxtaposés, ces moments de la formation devraient s'enrichir l'un l'autre dans la perspective d'une formation par alternance. Le Sgen-CFDT revendique un allègement de service durant les premières années de titulaires afin de compléter la formation par un retour à l'IUFM, des échanges entre enseignants... Les liens entre formation initiale et formation continue s'en trouveraient ainsi renforcés. Conforter les équipes pluricatégorielles de formateurs, développer les activités de



Le Sgen-CFDT refuse l'allongement de la durée des stages en responsabilité en deuxième année d'IUFM.

recherche dans les IUFM, améliorer le fonctionnement des instituts figurent parmi les autres points que le Sgen-CFDT porte.

PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Le ministère a fixé quelques grandes lignes de sa réforme. Il veut instaurer un stage de pratique accompagnée obligatoire entre l'écrit et l'oral des concours (une vieille idée qui n'a jamais abouti pour des raisons de faisabilité) ; pour cela, il estime devoir changer le calendrier des concours, ce qui risque de provoquer des tensions entre les universités et les IUFM. On s'en passerait bien. Il prévoit également

une harmonisation des règles d'entrée en première année d'IUFM, une professionnalisation (mais que met-il derrière ce mot ?) et la mise en place d'un suivi la première année de titulaire. Sur ce point, il financerait la réforme par un allongement des stages en responsabilité en deuxième année d'IUFM ; le Sgen-CFDT a fermement refusé cette logique de moyens constants qui ne ferait qu'aggraver les conditions de la formation. Après avoir auditionné les organisations syndicales, le ministère devrait trancher dans les semaines qui viennent. La balle est dans son camp.

Laurent Sirantoine

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

CONTRE LA VIOLENCE, TRANSFORMER !

Lutter contre la violence dans l'urgence ne suffit pas. C'est oublier que les meilleurs résultats obtenus sont le fruit d'une organisation où les équipes stables mettent en œuvre des démarches pédagogiques et éducatives cohérentes dans un projet d'établissement ouvert au partenariat. Il faut s'attaquer à la violence que constitue l'échec scolaire.



Chambre noire

La transformation de l'École doit être à l'ordre du jour de la mobilisation contre la violence.

L'urgence contre la violence ? Le 28 janvier était présentée la deuxième phase du plan de lutte contre la violence à l'école dans un contexte marqué tout à la fois par la forte médiatisation d'un certain nombre de faits graves et par la mobilisation d'établissements (Roubaix, Montpellier, Île-de-France...) réclamant les

LES MESURES

Dans la continuité d'une démarche de concentration des moyens sur des sites qui connaissent des situations particulièrement difficiles le plan ministériel renforce le potentiel humain sur les zones existantes et crée 5 zones supplémentaires portant ainsi à 470 établissements et 2 040 écoles le nombre d'unités concernées : 100 infirmières, 800 surveillants (sur 400 postes), 100 CPE seront recrutés mais surtout 4 000 aides-éducateurs et, nouveau dévoiement du dispositif emplois-jeunes, 2 000 emplois jeunes ouvriers.

moyens de mieux s'inscrire dans la prévention de la violence au quotidien. Ces réponses d'urgence sont certes nécessaires mais elles n'intègrent pas suffisamment les données de l'évaluation qui font apparaître que les succès dans la lutte contre la violence sont enregistrés là où existent des équipes stables mettant en œuvre des démarches pédagogiques et éducatives cohérentes articulées dans un projet d'établissement faisant appel au partenariat. Si l'annonce du renforcement des démarches sécuritaires, les références à la morale, la police, la justice, sont de nature à rassurer l'opinion, il faut dépasser l'objectif du retour à l'ordre; c'est sur les causes de la violence, des incivilités, qu'il est nécessaire d'agir. De ce point de vue le travail engagé pour aboutir à des textes visant à inscrire clairement la discipline scolaire dans les principes généraux du droit et à trouver des réponses éducatives alternatives au recours systématique à l'exclusion est utile : le sentiment

d'arbitraire et d'injustice fait partie des causes de la violence scolaire. Il faut aller plus loin dans les modalités de fonctionnement démocratique des établissements, l'exercice des droits des jeunes, la mise en place de lieux d'expression et d'écoute dans des établissements à taille humaine qui soient aussi des lieux de vie et d'éducation à la citoyenneté.

TRAVAIL EN ÉQUIPE

En tout état de cause, il y a urgence pour le ministère à prendre un certain nombre de mesures concernant la conception du travail des enseignants, et donc de leur service et de leur formation, qui favorisent le travail en équipes, pédagogiques et éducatives, le suivi individualisé des élèves, l'élaboration et la mise en œuvre de véritables projets d'établissements permettant d'atteindre les objectifs généraux de l'École. Il faut développer des conceptions novatrices des contenus, de leur articulation, de l'organisation des groupes d'élèves, des cursus, des parcours scolaires. La transformation de l'École doit être à l'ordre du jour de la mobilisation contre la violence.

L'appel à la mobilisation générale du ministre qui se définit lui-même comme « sécuriste intégrateur » n'a de sens que si l'on s'attaque aussi à la violence que constituent l'échec scolaire, l'organisation ségrégative des établissements... mais aussi des cités et des villes. Ce n'est pas seulement dans l'École que l'on peut lutter contre une violence dont les sources sont largement externes à l'École.

Raymonde Piecuch

EN BREF

ÉVALUATION CE2 ET 6^e DU NOUVEAU

Le Conseil de l'évaluation a rendu un avis qui contient des propositions pour une nouvelle organisation des évaluations en CE2 et en 6^e. Il fait un bilan mitigé de l'actuel dispositif qui a permis de recueillir des données utiles mais a aussi donné lieu à des comparaisons infondées entre établissements et entre années alors que les conditions de passages ne sont pas stables et uniformes. Pour l'avenir, la proposition est de distinguer une évaluation nationale de niveau (qui aurait lieu en fin de CE1, de CM2 et de 3^e, concernerait un échantillon représentatif de 3 000 élèves et se déroulerait selon des méthodes rigoureuses et stables) et une évaluation pédagogique appelée bilan pédagogique individualisé, ayant lieu en début de CE2 et de 6^e. Cette batterie d'épreuves corrigées par les enseignants en équipe aurait surtout pour fonction de fournir des outils de pilotage pédagogique aux établissements et aux équipes.

CARTE SCOLAIRE : CONTORSIONNISME

Le gouvernement a décidé de contenir globalement les dépenses de l'État ce qui a amené le Parlement à adopter un budget de l'Éducation nationale dont les ressources sont inférieures aux besoins. Quand on ne dispose que de 5 000 F alors que les besoins sont de 6 ou 7 000 F, il faut réduire les dépenses ou emprunter. Pas pour le ministère qui demande à ses recteurs de mettre en œuvre une politique éducative qui ne tient pas dans l'enveloppe budgétaire. À ce jeu de la « patate chaude », c'est l'établissement au bout de la chaîne qui doit faire l'impossible grand écart : mettre en place toutes les directives ministérielles dans le cadre de la dotation horaire restreinte qu'on lui a attribuée. Dans chaque établissement et école, dans chaque service, pas de miracle possible, on va être contraint de faire des contorsions dangereuses. Une nouvelle fois la solution relèvera soit des heures supplémentaires, soit du bénévolat. À cette période de l'année, il est encore possible d'obtenir des décisions politiques plus sérieuses pour la rentrée de septembre. C'est l'objectif de l'appel intersyndical du 16 mars prochain, mais cela suppose que le Sgen-CFDT réussisse partout à chiffrer précisément les moyens nécessaires à la transformation et à convaincre les personnels et les usagers de leur pertinence. Alors peut-être le gouvernement dégage-t-il les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses propres décisions ?

EN BREF

**LA RECHERCHE
DANS LA RUE**

Plus de 2 000 personnes ont manifesté le 25 janvier à Paris à l'appel des organisations syndicales de la Recherche publique pour dénoncer la politique de recherche du gouvernement (gel de l'emploi public, budgets désastreux pour les organismes, abandon du projet Soleil, pilotage autoritaire par le ministre). Le succès de cette manifestation montre la montée en puissance de la mobilisation pour la rénovation dans la transparence et la concertation, d'un système de recherche au service de la société. La place prise par le Sgen-CFDT dans ce débat est un facteur important de cette mobilisation. Cette action est une première étape pour faire avancer ses propositions à l'heure où les réformes des organismes de recherche sont de nouveau à l'ordre du jour.

**TEMPÊTES
RÉVÉLATRICES**

Fort heureusement les deux tempêtes de fin 1999 ont eu lieu pendant les vacances scolaires. En pleine période scolaire, les dégâts matériels, souvent très importants, se seraient vraisemblablement transformés en drame.

Dans certaines régions, les vents ont soufflé avec une puissance jamais égale, révélant soit des malfaçons sur des constructions récentes, soit des faiblesses dues à un vieillissement non mesuré sur des bâtiments anciens.

L'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (dans lequel le Sgen-CFDT est présent) a reçu pour mission de dresser la typologie des bâtiments qui ont subi des désordres importants lors de ces tempêtes. Ce recensement étant appuyé de visite de sites durement touchés. Il rendra sa copie à la mi-février, mais il préconisait déjà, dans son rapport 1999, la nécessité de contrôler périodiquement les bâtiments. Par ailleurs, à la demande des organisations syndicales lors de la dernière réunion du CCHS (comité central d'hygiène et de sécurité), le ministère a demandé aux recteurs et inspecteurs d'académie de réunir les CHS académiques et départementaux des régions concernées. Ils devront tirer le bilan des dégâts, mais aussi étudier les conditions dans lesquelles les personnels (donc les élèves) ont repris le travail. Un groupe de travail du CCHS étudiera les bilans académiques et départementaux.

PETIT PROGRÈS SOCIAL

AIDES-ÉDUCATEURS : ÉLECTIONS EN VUE

Il était temps que les aides-éducateurs accèdent à quelques droits sociaux. Timide début avec l'accès aux chèques vacances, la création de conseils académiques paritaires et la probabilité d'élections en mai.

Un premier pas qui, pour le Sgen-CFDT, reste insuffisant.



Chambre noire

Dès leur création, le Sgen-CFDT a réclamé que les aides-éducateurs puissent exercer normalement leurs droits de représentation, participer à l'organisation de leurs conditions de travail, et bénéficier de droits sociaux.

Trois ans après la création des aides-éducateurs, quelques timides avancées sociales se dessinent enfin pour eux. Dès l'annonce du recrutement par l'Éducation nationale de jeunes bénéficiant du dispositif emplois jeunes, le Sgen-CFDT a réclamé que ces nouveaux salariés puissent exercer normalement leurs droits de représentation, participer à l'organisation de leurs conditions de travail, et bénéficier de droits sociaux. Désormais, les aides-éducateurs ont accès aux chèques vacances (voir page 13) mais perdurent toujours le refus du ministère qu'ils accèdent aux aides pour la garde d'enfants ou pour les séjours vacances.

Le dispositif emplois jeunes a repris le mécanisme, déjà utilisé pour les personnes en contrat emploi solidarité (CES), de recruter par contrat de travail de droit privé dans

la Fonction publique. Ces jeunes ne peuvent de par la loi bénéficier, ni de la représentation des salariés de droit privé (délégués du personnel, comités d'entreprise), ni de celle des fonctionnaires (commissions administratives paritaires).

**CONSEIL ACADÉMIQUE
PARITAIRE**

Un projet de décret en cours d'élaboration invente un conseil académique paritaire des aides-éducateurs, composé par moitié de représentants de l'administration rectoriale et des chefs d'établissements employeurs et des représentants élus des aides-éducateurs. Ce conseil aurait pour mission « de donner un avis sur toute question relative à leurs conditions générales de travail et de formation. »

Les élections au scrutin de liste (de neuf à douze aides-édu-

cateurs titulaires selon leur nombre dans l'académie) pourraient se dérouler en mai. Trois ans après leur arrivée dans les établissements, les aides-éducateurs pourront se faire entendre. Mais le dispositif pour nombre d'entre eux n'aura plus que deux années de vie. Le Sgen-CFDT, même s'il salue ce premier pas, le trouve très insuffisant. Permettre une réelle représentation pour traiter des conditions d'exécution des contrats du travail, et la reconnaissance de délégués des personnels impose de passer par la loi, ce qui ne semble guère envisagé par le gouvernement. L'extension aux personnes en CES n'est pas non plus à l'ordre du jour. Pour les salariés de droit privé (contrats emplois jeunes, solidarité ou consolidé), la situation reste toujours très bâtarde, plus proche du non-droit que du droit.

Marie-Agnès Rampnoux

Information à afficher sur un
panneau syndical "vu" par les
personnels administratifs et
de santé.

Votez

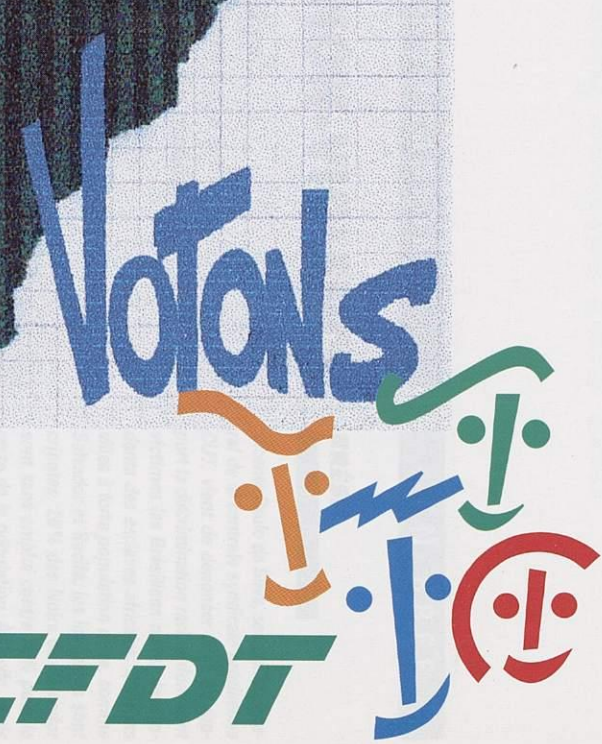
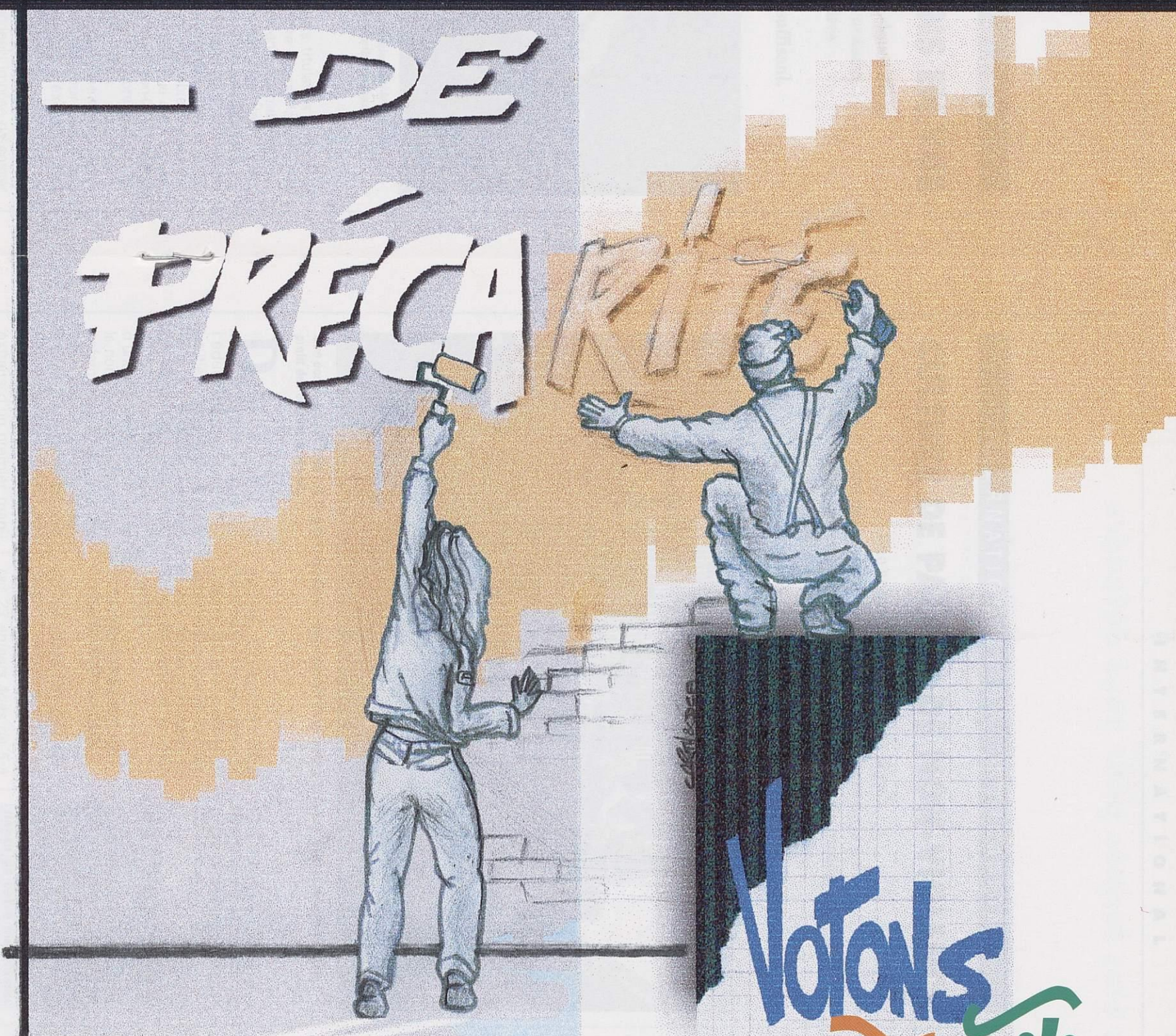


Une dynamique solidaire

+ D'EMPLOIS

- DE

PRÉCA



Élections à la commission
administrative paritaire nationale

www.sgen-cfdt.org



Une dynamique solidaire

Information à afficher sur un
panneau syndical "vu" par les
personnels administratifs et
de santé.

D

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

EN BREF

CULTURE DE PAIX ET DE NON-VIOLENCE

Une année de la culture de la paix,
une décennie de promotion d'une culture de la paix
et de la non-violence au profit des enfants du monde,
un programme chargé pour contrer la violence.
Des initiatives soutenues par le Sgen-CFDT.



Chambre noire

Une école au Laos. 2000 – 2010 sera la décennie « de promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. »

Dans le cadre de l'Internationale de l'éducation, le Sgen-CFDT soutient l'Année de la culture de la paix des Nations Unies, ainsi que la décennie 2000 – 2010 "de promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde". Pour célébrer cette culture de la paix en l'an 2000, l'Internationale de l'éducation produit des manifestes. Voici quelques extraits d'un premier manifeste qui campe bien l'état du monde et qui s'intitule *Un monde qui doit changer*. « Si nous pouvions faire rétrécir le monde jusqu'à obtenir un village de 100 habitants, il y aurait 59 asiatiques, 21 européens, 12 personnes issues des Amériques et 8 africains. [...] 6 hommes posséderaient 59 % des richesses du

village. 17 femmes et 8 hommes vivraient dans la misère. 80 habiteraient un logement de qualité inférieure aux normes minimales et 50 souffriraient de sous-alimentation.

70 PERSONNES SUR 100 NE SAVENT PAS LIRE

70 ne sauraient pas lire. Seule 1 personne aurait un diplôme universitaire. Il y aurait 23 enfants âgés de 5 à 14 ans dont 6 travailleraient; 3 travailleraient à plein temps et ne recevraient aucun enseignement. Les femmes accompliraient 70 % du travail mais elles ne seraient payées que 10 % du revenu du village. 16 villageois parleraient mandarin, 10 espagnol et portugais, 9 anglais, 8 hindi, 4 arabes, 3 malais-indoné-

sien, 3 bengali, 2 français, 2 japonais et 2 allemand. Les autres parleraient 39 langues différentes. » [...]

RENDEZ-VOUS

La 6^e Conférence mondiale des éducateurs à la paix se tiendra du 8 au 13 juillet 2000, à Paris (Unesco et Injep de Marly-le-Roi). Le Sgen-CFDT est partie prenante de cette manifestation. Colloques, travaux d'ateliers, échanges, tables rondes sont prévues. Quatre thèmes seront développés : la culture de paix et la solidarité internationale, les défis éducatifs pour développer la culture de la paix, le système éducatif, lieu de vie, les droits de l'Homme et les droits sociaux dans le monde.

BRÉSIL

Vicente Paulo da Silva, secrétaire général de la centrale syndicale brésilienne CUT, vient de dénoncer dans un rapport la discrimination raciale dont sont victimes les Brésiliens noirs, descendants des esclaves africains. Dans les villes à forte population noire, comme Salvador et Recife, les inégalités sont criantes. 26 % des Noirs de Salvador sont sans emploi contre 18 % pour le reste de la population. À Recife, seuls 9 % des Noirs occupent des postes à responsabilités. Sur l'ensemble du pays, les Noirs gagnent en moyenne 40 % de moins que le reste de la population. « La situation est déjà très difficile pour l'ensemble des travailleurs au Brésil, alors imaginez ce que c'est pour les Noirs » conclut le rapport.

LE TRAVAIL
DES FEMMES À L'EST

Une étude récente menée par Women, Law et Development International démontre que la discrimination sur le lieu de travail envers les femmes ne cesse de croître en Bulgarie, en Pologne, en Ukraine ou en Russie. « Les femmes endurent (...) les conséquences négatives de la privatisation et de la transition vers un système de libre marché. » Licenciements abusifs, chômage chronique, discrimination à l'embauche, harcèlement sexuel... devient de plus en plus fréquents. En Ukraine, par exemple, 80 % des emplois perdus en 1994 et 1998 étaient occupés par des femmes ! Malgré un niveau de qualification souvent élevé, on leur refuse l'embauche si elles ne prennent pas l'engagement de ne pas se marier et de ne pas avoir d'enfants. Les mentalités sexistes traditionnelles sont encore loin d'être éradiquées dans ces pays.

VENEZUELA

La confédération internationale des syndicats libres (CISL) appelle à une mobilisation contre les menaces qui pèsent sur le syndicalisme au Venezuela. Le gouvernement Chavez envisage un projet de loi supprimant la confédération syndicale nationale (CTV). Ce projet viserait également les 3 000 syndicats affiliés à cette confédération et entraînerait la confiscation des biens syndicaux. Par ailleurs, les dirigeants syndicaux ont l'interdiction de voyager à l'étranger avant que soit effectué un "audit" gouvernemental des syndicats.

Des élus formés pour vous défendre

« **J**e regarde d'abord dans le jaune puis dans le vert » lance Philippe en réponse à l'interrogation de Pascal. Remonter une chaîne du mouvement intracadémique est une opération nouvelle ; « même les anciens élus ont besoin d'une formation » admet Armelle. Avec la mise en place de la déconcentration du mouvement, le travail des élus en commission administrative paritaire académique (Capa) prend une autre dimension. « Leur rôle se rapproche de ceux des élus CAPD qui pratiquent depuis longtemps les opérations du mouvement » précise Patrice, un des animateurs du stage.

D'où l'importance de la formation syndicale. Une vingtaine de militants participent en ce début janvier 2000 à un stage de formateurs dans les locaux du centre de formation de la CFDT, à Bierville (Essonne). Ces militant-e-s, qui sont souvent eux ou elles-mêmes élu-e-s en CAPD ou Capa, vont ainsi à leur tour former tous les élus du Sgen-CFDT dans chacune des académies. Ce type de stage est une première pour le Sgen-CFDT ; former des formateurs : « c'est une façon de multiplier la formation syndicale et de former au plus près des réalités locales les élus et les équipes syndicales » estime Thierry, l'autre animateur de ce stage.

Michel, de Rouen, apprécie de repartir avec un module de formation "clef en main"

et une "valise" des élus en CAP : textes réglementaires, explications, analyse, exercices, jeux de rôle. Bénédicte prépare déjà le stage de deux jours qu'elle animera à Besançon pour des élus de différentes catégories : une façon de faire vivre le syndicat général, de confronter les expériences et d'harmoniser les pratiques. Brigitte, d'Aix-Marseille lance l'idée, bientôt reprise par d'autres : « nous formerons aussi des correspondants défense du personnel. » Autre projet pour Catherine de Lille : « nous allons intégrer les futur-e-s élu-e-s, ceux/celles qui, en cours de mandat, remplaceront les autres ; cela permet de préparer les relèves. »

ASSURER UNE FONCTION AU SEIN D'UNE ÉQUIPE

Françoise a une attente technique sur les "chaînes d'intras" tout en notant que le rôle de l'élu-e ne s'arrête pas là ; « la place de l'élu-e dans le syndicat est essentielle » reconnaît-elle.

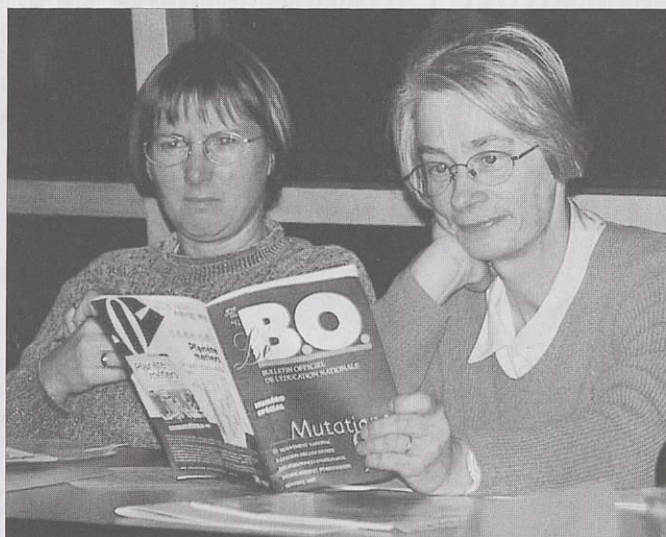
Être élu-e en CAP, c'est assurer une fonction syndicale importante, au sein d'une équipe. Quelle que soit leur catégorie, les élu-e-s du Sgen-CFDT représentent, informent, font des propositions. Ils font vivre les revendications du Sgen-CFDT et portent son projet.

Autre stage, une première formation locale : là, les élus de toutes catégories sont formé-e-s ensemble, avec

Après chaque élection professionnelle, vos élu-e-s dans les commissions administratives paritaires suivent une formation pour mieux vous défendre.

Au menu des stages organisés par le Sgen-CFDT : mutations, avancement, promotions mais aussi prise de parole, information, syndicalisation.

Parcours de stages à destination de représentants en CAP d'enseignants.



Avec la mise en place de la déconcentration du mouvement du second degré, le travail des élus en Capa prend une autre dimension.

des temps communs et des moments spécifiques. Attributions et compositions des CAP, leurs pouvoirs, leurs limites, connaissance des principales procédures de gestion des personnels, découverte du calendrier, liens entre les CAP locales et les CAP nationales : les deux jours passent vite. Exposés, études de cas se succèdent ; heureusement, les anciens sont là...

AVEC LE VADEMECUM

Le Vademecum du Sgen-CFDT est l'outil privilégié de recherche. Déjà, le débat s'instaure : « faut-il informer tous les personnels ou seulement nos adhérents ? » La déontologie de l'élu-e n'est pas oubliée ; pour Frédérique : « pas de passe-droit ; nous sommes là pour élaborer des règles claires et les faire respecter. » Jean-

Michel réalise : « Il faut avoir des fichiers d'adhérents à jour, avec l'affectation, l'échelon, le corps et le grade. »

Autre lieu, autre date, autre formation. En cette fin janvier, c'est au tour des élu-e-s CAPN (dans les commissions administratives paritaires nationales) d'être réuni-e-s à Paris. Eux aussi ont droit à une formation.

Nouveaux et anciens font connaissance. Pendant trois ans, ils vont travailler ensemble pour votre défense. Monique mène le stage tambour battant. Bruno fait part de sa satisfaction ; la progression du Sgen-CFDT chez les conseillers principaux d'éducation permet de gagner un siège ; l'élu en CAPN pense à répartir les dossiers. Au total, la défense y gagne.

Laurent Sirantoine

Photo de famille de quelques élus en CAPN. La préparation du mouvement 2000 bat son plein.



PARLER ENSEMBLE EN MATERNELLE

Paru en 1995, ce petit livre sur les pratiques de l'oral en maternelle est à lire ou à relire à la lumière des instructions ministérielles.

Après un historique des différents objectifs assignés à l'école maternelle et de la place du langage dans les textes officiels depuis 1881, le livre présente les études qui ont été menées sur l'acquisition du langage en France et à l'étranger.

En examinant de près les moments de langage dans les écoles, on s'aperçoit que le temps de parole est surtout utilisé par l'enseignant lui-même, qu'il y a très peu d'échanges entre enfants et qu'on pratique le plus souvent un dialogue académique, fait de questions-réponses. Ce qui conduit l'auteur à développer une idée, celle de la diversité. Diversité des situations de pratiques langagières, diversité des modes de regroupement des élèves, diversité des thèmes abordés et diversité des interlocuteurs. L'accent est mis surtout sur la nécessité de mettre en place des discussions en petits groupes pour permettre à tous les enfants de progresser à la fois dans la capacité à prendre la parole mais aussi dans la capacité à écouter les autres. Dialogue individualisé, évaluation de l'oral, développer une véritable pédagogie de l'oral qui ne soit pas seulement conçue comme une préparation à l'écrit sont les idées force de l'ouvrage.

Parler ensemble en maternelle, Agnès Florin, éd. Ellipses-Marketing, 1999, coll. Formation des personnels de l'Éducation nationale, 189 pages., 90 F.

INFOS

PRIX DE L'INNOVATION ÉDUCATIVE

La Ligue de l'enseignement et l'association "Pour l'École", présidée par Roger Fauroux, organisent les prix de l'innovation éducative, décernés par un jury le 24 juin 2000.

Ces prix récompenseront des équipes d'écoles et d'établissements du second degré publics et privés sous contrat d'association qui développent des actions particulièrement innovantes.

Ces actions doivent favoriser la réussite de tous les élèves, leur implication dans les apprentissages et dans la vie de l'école ou de l'établissement ainsi que l'amélioration de leurs conditions de vie scolaire.

Les équipes primées auront la possibilité de présenter leur travail lors du deuxième salon de l'Éducation qui se tiendra du 22 au 26 novembre 2000. La description du travail des équipes primées sera publiée. Chaque équipe primée pourra recevoir une allocation d'un montant maximum de dix mille francs (environ mille cinq cents euros) pour aider au développement de ses projets.

Les équipes doivent faire acte de candidature avant le 10 mars 2000. Le dossier de candidature doit être retiré à : La Ligue de l'enseignement 3 rue Récamier 75341 Paris cedex 07 Tél : 01 43 58 97 08 Fax : 01 43 58 97 02 ou téléchargé sur le site Internet : www.laligue.org

TECHNIQUES FREINET ET PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE

C'est le 8^e stage national qu'organise l'association "Pratiques de la coopérative - réseau TFPI", du samedi 8 juillet au samedi 15 juillet 2000 à Aix-en-Provence. Ce stage s'adresse aux institutrices et instituteurs, aux professeurs des écoles, aux étudiants en institut universitaire de formation des maîtres, aux responsables de groupes d'enfants, adolescents ou adultes, désirant préparer ou modifier leur pratique professionnelle en utilisant les techniques Freinet et la pédagogie institutionnelle. C'est un stage d'entraînement :

- à la maîtrise de la production : journal de classe ou d'école, correspondance scolaire, enquêtes et album...
 - à l'organisation de la classe coopérative, conseil de la classe, responsabilités, groupes de niveau pour les apprentissages, travail individualisé, techniques d'entraide...
 - à la pratique du travail d'équipe ;
 - à la réflexion sur l'implication de chacun dans son travail.
- Pour recevoir les fiches de renseignements et d'inscription, écrire à : Jean-Claude Colson, Bât. M1 Loubassane, 7 avenue du Dr Bertrand, 13090 Aix-en-Provence.

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Divers

Instit passionné par la généalogie ch. prof de latin bénévole pour traduire actes d'état civil anciens. Si poss. Paris ou rég. paris., sinon par courrier. Écrire à fédé à R. Fontier. Tél : 01.40.03.37.23

Vélo Pays-Bas 25 à 55 km/j ou péniche/balai cft comme hôtel, 2 880 F/sem. tc, inscr. ind. ou cabine dble. Tél : 05 59 68 93 43

Correspondance scolaire

Mme Ménard, instit à Colombes 92, école H. Martin, cl. de CE1 avec 24 élèves, ch. cl. de préf. province pr corresp. sc. Tél : 01 42 42 81 40

Échange

66 - Egat Font-Romeu, éch. mais. village 1 700 m, 3 ch., ctre logement 24 pers., côte Atlantique de préf. Sud, ou Corse, 2 sem. en août. Tél : 04 68 42 02 21

74 - App. St Gervais-les-Bains 4 pers. ctre app. ou mais. côte méditerranéenne ou Corse, du 15/04 au 29/04 ou en juillet. Tél : 02 40 32 72 58

Vente

11 - Ribouisse, 40 km Carcass., 70 km Toulouse, mais. de village, bon état, chf. cent. fuel, 4 ch., sdb, cuis., séj., s. à manger, jard., face école primaire-maternelle. Tél : 04 68 60 50 36

26 - Nyons, T2, 1^{er} étage, asc., ds résidence calme et ensoleillée, cave, park., 350 KF. Tél : 04 75 26 27 89 ou 04 79 81 14 74

Location

07 - Sud Ardèche, app. tt cft, 4/5 pers., pâques-juillet-août, 1 200 F/s, 200 F/qz. Tél : 04 75 35 56 34 ou 04 75 93 06 25

Espagne ou Avignon, grd logement, cft, chem., week-end, sem.,ttes périodes. Tél : 93 895 42 41 ou 04 90 85 62 20

26 - Baronnies en Haute Provence, mais. 5 p., 4 ch., tt cft, tél., pleine nature, prox. rivière, très calme, 3 000 F à 2 000 F/sem., doc. Sur demande. Tél : 04 72 33 22 45

74 - Bord lac Annecy, grd app. ds mais., verger clos, juin et sept. Tél : 04 50 66 06 24

Espagne, à 300 km de Perpignan, 6 pièces, 4^e ét. asc., bord plage, pisc. enfants, tt cft, juin, juill., sept. Tél : 03 86 52 93 85

73 - Courchevel 1 500 studio 4 pers., 32 m², balc., linge mais., pisc. priv., août 1 350 à 1 950 F/sem. Tel : 03 89 24 99 40

05 - Briançon, studio 3/4 pers., RdC maison. Tél : 04 92 21 24 70

74 - La Roche/Foron, studio 2/3 pers., 6e ét., vue panoramique, prox. stations ski et Genève. Tél : 04 50 97 12 36

73 - Morzine-Avoriaz, chalet indép., 75 m², 6-8 pers., constr. récente, tt cft, chf élect., pied pistes ski fond, prox. ski piste, doc. disponible, en mars prix attractifs. Tél/fax : 02 33 94 44 15

CLASSES VANOISE 2000
Pied de pistes Val Cenis et Parc national de la Vanoise
 15 formules Neige ou découverte de 130 F à 267 F/j TTC
 Info-devis au CIS 73480 Val Cenis
 Tél : 04 79 05 92 30 - Fax : 04 79 05 80 88

ADMINISTRATIFS DU SUP

C'EST LA FIN DE L'ARF !

Du fait de l'extinction des corps de l'administration de recherche et de formation (Arf), les personnels concernés doivent choisir entre les corps de l'administration scolaire et universitaire et ceux des ingénieurs, techniques de recherche et de formation. Explication.

C'est l'heure du choix pour les personnels des corps de l'administration de recherche et de formation (Arf). Leurs corps sont mis en extinction. Après de très longues hésitations et plusieurs projets de circulaire, le ministère de l'Éducation nationale s'est enfin engagé dans une tentative pour résoudre la dualité administrative, c'est-à-dire les problèmes liés à la présence, au sein de l'université, de deux corps d'administration : administration de recherche et de formation et administration scolaire et universitaire.

La circulaire, parue au *Bulletin officiel* du 6 janvier 2000, décrit le déroulement de la procédure, le calendrier et prend en compte un certain nombre de critiques que le Sgen-CFDT avait formulées.

LIBRE CHOIX

Ainsi chaque agent exprimera "librement" son choix, soit pour le corps de l'administration scolaire et universitaire (Asu) soit pour celui des ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF). Ce choix ne pourra être remis en cause. La commission paritaire d'établissement sera juste informée du choix des agents (dans les éta-



Les métiers de l'administration doivent être reconnus dans leur globalité et non cloisonnés en une multitude de spécialités.

blissements d'enseignement supérieur) ; l'examen des demandes et l'établissement de la liste s'effectueront au niveau national, et selon le seul critère de l'ancienneté de services.

Cependant, des incertitudes demeurent pour ces personnels. Des mesures budgétaires sont déjà prises, le Sgen-CFDT agira pour que ces mesures et les suivantes soient le reflet des choix exprimés par les agents. Les métiers de l'administration doivent être reconnus dans leur globalité et non cloisonnés en une multitude de spécialités. Le Sgen-CFDT demandera le maintien et le renforcement du droit à la mobilité et à

la formation. Pour ce qui est du rééquilibrage des primes annoncé par le ministère, le Sgen-CFDT attend sa mise en œuvre, mais il revendique l'égalisation des primes des personnels avant leur intégration dans le salaire.

Au-delà de ce plan, la dualité administrative continuera de sévir dans les établissements d'enseignement supérieur, ceci de l'aveu même du ministère, car statuts de l'Asu et de l'ITRF continueront de coexister. Les mesures engagées risquent de freiner plus encore la mobilité tant géographique que fonctionnelle.

D. Broszkiewicz

JEUNESSE ET SPORTS

Missions, métiers et emploi

Le Sgen-CFDT participe, depuis mai 1999, aux travaux engagés par le ministère de la Jeunesse et des Sports sur les missions, les métiers et l'emploi à Jeunesse et Sports. L'enjeu est d'importance car des modifications statutaires sont envisagées, en particulier pour les personnels techniques et pédagogiques. Le cabinet Circé qui a accompagné la réflexion durant ces dix mois, a présenté le 22 décembre 1999 les résultats d'une enquête sur ce que les personnels en fonction dans les services déconcentrés et les établissements de la Jeunesse et des Sports pensent des missions du ministère, de la formation qu'ils y reçoivent, des facteurs qui pourraient faire évoluer leurs métiers. Des pistes de réflexion se dégagent mais les réponses aux vraies questions font défaut, à savoir :

- Au regard des missions actuelles du ministère, quels sont les métiers réellement exercés ?
- quels sont les métiers nécessaires pour permettre au ministère d'exercer ses missions ?
- quels sont les emplois nécessaires ?

Conscient de la nécessité de poursuivre le chantier en l'an 2000, le ministère de la Jeunesse et des Sports propose la mise en place de groupes de travail sur trois thèmes :

- les missions de formation du ministère et les évolutions du métier de formateur ;
- la mission de contrôle ;
- les compétences techniques des agents et l'articulation des compétences généralistes et des savoir faire spécialisés.

Par ailleurs, deux groupes

de travail réfléchiront aux missions et activités des cadres techniques sportifs et aux activités des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service. Le Sgen-CFDT critique ce découpage qui mélange une approche métier, une approche par thème et le traitement de questions transversales. Le croisement de ces différentes approches risque de s'avérer difficile et peu productif sur ce que défend le Sgen-CFDT : une valorisation des métiers et la mise en valeur des besoins en emploi.

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://www.sgen-cfdt.org>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve
RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

Vincent Fabre

Catherine Hirschmuller

COMITÉ DE RÉDACTION

J.J. Biger, I. Conversin,

F. Lebocey, R. Piécuch,

C. Renaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

fede@sgen-cfdt.org



TOUS PERSONNELS

JURIDIQUE

CMU

CMU (couverture maladie universelle), un nouveau sigle qui apparaît dans le paysage de la protection sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la couverture maladie universelle permet à toutes les personnes résidant en France d'avoir accès aux soins.

La CMU, si elle vise prin-

cipalement les plus démunis (RMistes, SDF, etc.) ouvre droit pour les salariés dont le revenu mensuel est inférieur à 3 500 F pour une personne, 5 250 F pour un couple, 6 300 F pour trois personnes, 7 700 F pour quatre personnes, à l'accès à la couverture complémentaire maladie (pri-

se en charge du ticket modérateur, du forfait hospitalier, tiers payant systématique...).

Ce sont les sections locales de la Sécurité sociale (Mutuelle générale de l'Éducation nationale ou Smar pour le ministère de l'Agriculture) qui sont chargées de l'instruction des dossiers.

Chèques vacances

Nouveauté : depuis le 16 décembre 1999, les emplois jeunes recrutés dans la Fonction publique sont éligibles au dispositif chèques vacances.

Quelques modifications des conditions à compter du 1^{er} janvier 2000 : pour en bénéficier, ce n'est

plus l'impôt sur le revenu qui sert de référence, mais le montant des revenus du foyer fiscal de l'avant-dernière année précédant la demande.

Le revenu ne doit pas excéder 87 680 F pour une part fiscale majoré de 19 990 F par demi-part fis-

cale supplémentaire. L'abondement de l'administration est lui aussi revu : pour un revenu fiscal jusqu'à 46 400 F, bonification de 25 % ; de 46 401 F à 69 300 F, bonification de 20 % ; de 69 301 F à 87 680 F, bonification de 15 %.

Protection du fonctionnaire

Des poursuites pénales peuvent être engagées par l'autorité administrative contre l'auteur de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamation ou outrages quand la victime est fonctionnaire ou agent public non titulaire.

Le ministère de l'Éducation nationale précise dans une note de service que si l'agent désire que des poursuites soient engagées, il doit porter plainte lui-même, l'administration n'intervenant qu'ensuite.

Dans certains cas où le fonctionnaire peut être exposé à des représailles, il est parfois préférable que ce soit son administration qui agisse.

Le Sgen-CFDT a demandé que la disposition res-

trictive soit retirée.

En 1997, le ministère reconnaissait l'illégalité de la disposition et annonçait une autre note de service. Celle-ci tardant à venir, le Sgen-CFDT a déposé un recours au Conseil d'État.

En attendant, il convient au cas par cas d'exiger si nécessaire que l'administration agisse en justice sans que l'agent ait à le faire.

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://www.sgen-cfdt.org>

SECOND DEGRÉ

Concours 2000, une nouvelle coupe !

À quelques jours des premières épreuves des concours 2000, le ministère de l'Éducation nationale vient de publier les postes offerts aux différents concours 2000 (tableau général ci-dessous, chiffres détaillés par discipline sur le site Internet du Sgen-CFDT).

Depuis trois ans, le ministère du Budget (Bercy) réclame une baisse des concours pour éponger les "surnombres" constatés.

L'Éducation nationale a réussi ces deux dernières années à limiter la casse en augmentant le rendement des concours (70 %

des postes pourvus en 1995, 97 % en 1999). Mais en 2000, même en utilisant 100 % des postes ouverts, les jurys recruteront 1 000 enseignants de moins qu'en 1999 alors que les rectors ont eu besoin de plus de 8 000 contractuels à cette rentrée.

Cour des comptes et Sénat exigent du gouvernement qu'il respecte les votes budgétaires du Parlement, quoi de plus normal.

Encore faut-il que ces votes soient effectués sur la base des besoins du service public et non sur des priorités financières

et administratives.

L'action intersyndicale du 16 mars prochain tombe à point nommé pour rappeler qu'en septembre 2000, le système éducatif sera dans l'incapacité de répondre sans dégradation du service public et sans augmentation de la précarité.

Tableau récapitulatif des postes offerts aux différents concours 2000

	Postes 99 externe	Postes 2000 externe	Evolution /postes 99	Postes 99 interne	Postes 2000 interne	Evolution /postes 99	Postes 99 réservé	Postes 2000 réservé	Evolution /postes 99
Agrégation	2 189	1 950	-11%	1 175	900	-23%			
Capes	7 360	6 925	-6%	1 875	1 015	-46%	1 520	1 325	-13%
Capeps	1 050	1 050	0%	380	220	-42%	115	100	-13%
Capet	1 108	840	-24%	430	235	-45%	290	250	-14%
CAPLP2	1997	2200	10%	860	700	-19%	1100	1060	-4%
CP CAPLP2				200	100	-50%			
CPE	450	470	4%	170	140	-18%	215	210	-2%
COP	150	155	3%	40	30	-25%	60	55	-8%
Total	14 304	13 590	-5%	5 130	3 340	-35%	3 300	3 000	-9%

FLORENCE BARUCH

La mandature du Conseil supérieur de l'information sexuelle est de trois ans, elle s'est terminée en juin 1999. Quel bilan faites-vous de votre action ?

Un bilan très positif. Le Csis présente l'intérêt d'accueillir toute association d'éducation populaire, tout syndicat ou tout autre structure désireux de travailler sur des thèmes comme le soutien à la parentalité, l'information et l'éducation à la sexualité pour les jeunes, la violence faite aux femmes... C'est un lieu de réflexion avec des représentants de l'État, des départements mais aussi des praticiens de terrain.

Nous n'avons pas cherché à dégager un consensus, nous avons procédé à un rappel théorique sur ce que qu'est l'adolescence et en partant des pratiques de chacun, conseillère conjugale, enseignant, infirmière scolaire... nous avons cherché à mieux nous connaître pour savoir mieux travailler ensemble et initier un travail de terrain en partenariat. Nous avons fait le bilan par rapport aux pratiques. Nous avons remis un rapport à Nicole Pery, secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle, et nous sommes en attente de l'assemblée plénière, qui devait se tenir en juin 1999, avant de le diffuser publiquement.

Pouvez-vous nous dire quelles sont vos propositions ?

L'éducation à la sexualité de la maternelle à l'université, pour les filles et les garçons, à l'école et hors l'école; la formation obligatoire pour tous les intervenants, que ce soient les enseignants, les infirmières scolaires... et bien sûr, la formation continue; un tronc commun minimum d'informations sur la puberté, l'adolescence, la sexualité, les maladies sexuellement transmissibles pour toutes les personnes qui s'occupent des jeunes. Il faudrait repenser un protocole d'informations. Il faut surtout que les actions soient envisagées

Florence Baruch a coprésidé, avec Colette Gallard, le groupe "Information, éducation des jeunes à la sexualité" au Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale (Csis).

Psychologue clinicienne, formée au conseil conjugal, elle intervient, entre autres, au centre de planification et d'éducation familiale de Gentilly. Elle nous présente les propositions du Csis en matière d'information et d'éducation sexuelles auprès des jeunes.



Michel Debon

Les centres de planification et d'éducation familiale sont les lieux où il y a la meilleure connaissance de la vie sexuelle et affective des adolescents.

dans la pérennité, s'inscrivent dans un projet d'action éducative de façon à éviter qu'elles soient remises en cause trop facilement. Il est indispensable que l'affichage soit lui aussi pérenne : des informations sur "Fil santé jeunes" et "Sida info service" par exemple. Il faut que les lieux où se fait de l'information sexuelle soient ouverts à des horaires compatibles avec ceux des jeunes, que les délégués soient sensibilisés. Il faut enfin favoriser le partenariat intra et extrascolaire (parents, cité, conseil de la vie lycéenne...). Nous avons de-

mandé à participer au Conseil national de la jeunesse, mis en place par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous devons aussi travailler avec les personnes qui s'occupent des descolarisés : la protection judiciaire jeunesse, les missions locales; nous tourner vers les adolescents handicapés, vers qui il y a beaucoup à faire. Enfin, il faut résoudre la question des mineurs, garçons ou filles, en internat, loin d'un centre de planification et d'éducation familiale. Comment peuvent-ils bénéficier de l'information et de l'aide dont ils ont besoin

tout en préservant l'anonymat nécessaire ?

S'il y avait une mesure urgente à prendre, laquelle préconiseriez-vous ?

La connaissance des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et la connaissance des partenaires.

Quelles sont nos missions respectives et comment peut-on les articuler ? Il est évident qu'il y a complémentarité et il faut savoir ce qui est vraiment commun.

Que pensez-vous de la décision prise par Ségolène Royal par rapport à la pilule du lendemain ?

L'annonce de Ségolène Royal au salon de l'Éducation en novembre 1999 sur la pilule du lendemain a, pour certains, fait l'effet d'une bombe. Compte tenu du travail du Csis qui recueille l'assentiment de tous, il aurait été judicieux d'attendre la plénière du Csis et la divulgation de ses propositions. Cela aurait été mieux accueilli. C'est révélateur d'un manque de partenariat au niveau des ministères concernés. Par ailleurs, cela pose un vrai problème : les infirmières scolaires ne sont pas formées à ce type de prise en charge, elles sont très seules et ne se sentent pas prêtes pour assumer la situation. C'est une bonne mesure mais il manque le dispositif en amont.

Les CPEF sont les lieux où il y a la meilleure connaissance de la vie sexuelle et affective des adolescents. Nous voyons les jeunes dans le cadre scolaire en groupe de douze et ils peuvent venir nous voir au centre. C'est une démarche complémentaire, elle permet également de démystifier le cabinet de consultation.

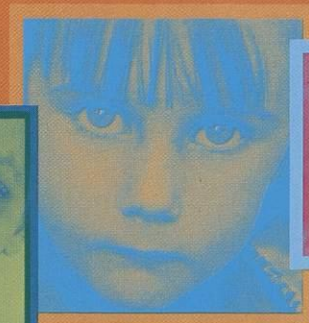
Propos recueillis par Michel Debon et Catherine Hirschmuller

Info contraception : numéro indigo : 0825 08 90 90, 0,99 F la minute TTC.

ACTUELLES 2000

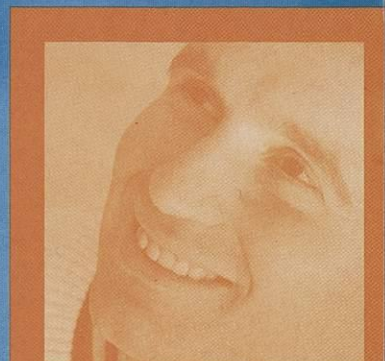
8 ET 9 MARS À PARIS

CFDT



hommes-femmes
l'avenir à égalité

Liberté Égalité mixité



semaine nationale

20
↓
25
mars
2000

Organisée par :

ANIMA'FAC
CIDEM
FASTI
FCPE
Clubs UNESCO
FEN
FEP-CFDT
Les Francas
FSU
JPA
Ligue des Droits
de l'Homme
LICRA
Ligue de
l'Enseignement
MRAP
OCCE
PEP
SGEN-CFDT

Avec le soutien de :

CEMEA
CNAFAL
EEDF
FERC-CGT
Léo Lagrange
FIDL
UNEF
UNEF-ID
Union Nationale
Lycéenne

éducation contre le racisme



Parrainée par :

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
Le ministère de la jeunesse et des sports
Le ministère de la culture et de la communication